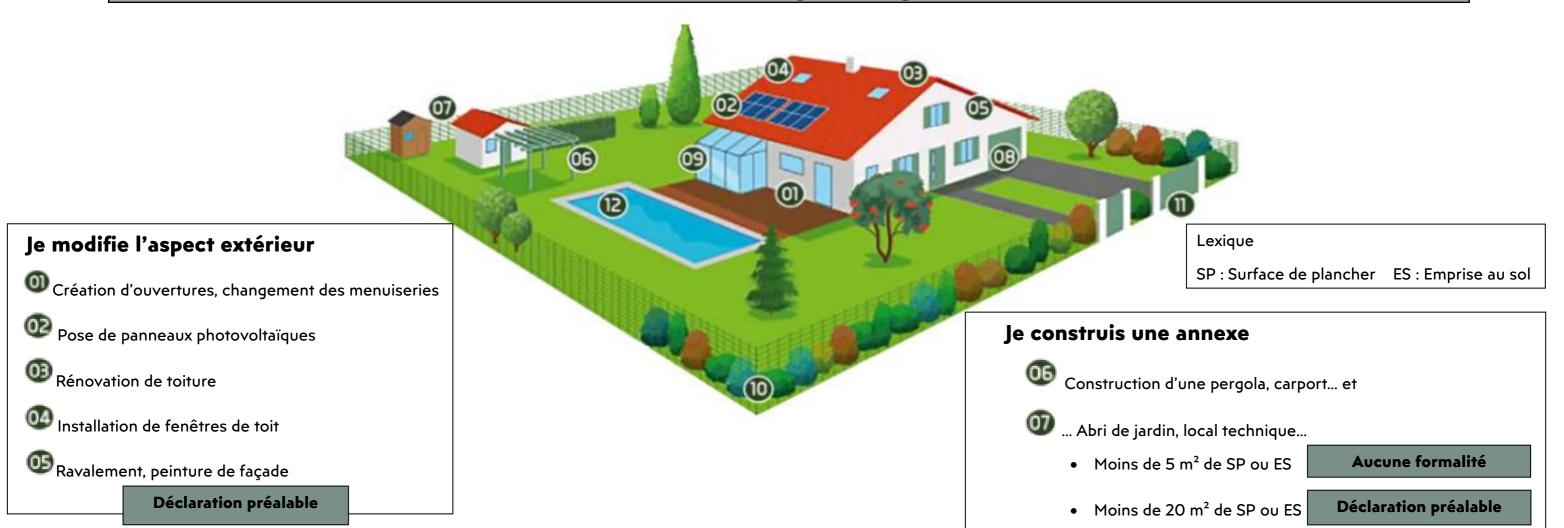
Quelles autorisations, pour quels travaux?



J'installe un portail ou une clôture (à l'alignement ou en limite séparative)

Edification ou modification de la clôture

Aucune formalité (ne pas dépasser 2 m de hauteur)

Création ou modification d'accès

Contacter <u>OBLIGATOIREMENT</u> la Mairie au préalable.

J'installe une piscine

Piscine enterrée ou hors sol

• Piscine non couverte moins de 10 m² ou hors sol installée moins de 3 mois/an

Aucune formalité

• Piscine non couverte de 10 à 100 m² ou avec couverture < à 1.80 m de hauteur

Déclaration préalable

• Piscine non couverte de plus de 100 m² ou avec couverture > à 1.80 m de hauteur

Permis de construire

Je réalise une extension

modification de l'aspect extérieur)

Pièce de vie supplémentaire, véranda ...

en zone UB

• Moins de 40 m² de SP ou ES

• Plus de 20 m² de SP ou ES

Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans

Déclaration préalable

Permis de construire

Déclaration préalable

• Plus de 40 m² de SP ou ES

Permis de construire

en zone A, N et AU

• Moins de 20 m² de SP ou ES

Déclaration préalable

• Plus de 20 m² de SP ou ES

Permis de construire

Si vous vous rapprochez des 150 m² habitables, contacter la Mairie au préalable.